

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 291

présenté par

Mme Meunier, M. Minot et M. Ramadier

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La radicalisation est un fléau qu'il faut combattre. C'est un constat important qu'il faut prendre en compte dans notre système éducatif, mais également au sein de nos professeurs, et de notre administration. Le choix de l'IEF apparaît dans ce projet de loi comme une porte ouverte à la radicalisation. Néanmoins, aucune étude ne vient confirmer cela. Aussi, afin de ne pas arrêter un système qui fonctionne, il faudrait des éléments concrets sur cette méthode d'enseignement. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Cet amendement vise à supprimer cet article.